

NOUVEAU FONDS À FORMULE, UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT RISQUÉ DE TYPE ACTIONS,
PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

AUTOFOCUS

SEPTEMBRE 2016

Votre réflexe épargne



- Commercialisé du 12 septembre au 14 octobre 2016 dans le cadre du contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie et du 12 septembre au 27 octobre 2016 en Compte-Titres et PEA.
- Éligibilité: contrats d'Assurance-vie Fortuneo Vie, Compte-titres et PEA
- Document à caractère publicitaire dépourvu de valeurs contractuelles.

 **FEDERAL**
FINANCE GESTION
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel **ARKEA**

Mentions légales FFG

Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir - Siège social 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des Assurances
SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9)

Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros - RCS Nanterre 384 288 890 - Siège social Tour Ariane - 5 place de la Pyramide 92088 Paris La Défense - Courtier en assurance n° Orias 07 008 441 - Adresse postale FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9

AUTOFOCUS

SEPTEMBRE 2016

EN QUELQUES MOTS

Autofocus Septembre 2016 est un **fonds à formule présentant un risque de perte en capital** et ce en cours de vie comme à l'échéance.

À l'échéance des 8 ans, en 2024, et dans l'hypothèse où le mécanisme de remboursement automatique n'aurait pas été activé à l'une des dates de constatation précédentes, l'investisseur sera ainsi notamment exposé à un risque de perte en capital égal à l'intégralité de la baisse de l'indice dès lors que ce dernier aurait lui-même baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial: dans un tel cas de figure, l'investisseur perdrait alors au moins 40% de son capital net investi⁽¹⁾. L'investisseur accepte, par ailleurs, de plafonner ses éventuels gains⁽²⁾ à hauteur d'un montant fixe prédéterminé en contrepartie:

- d'un mécanisme de remboursement anticipé automatique à 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans ou 7 ans, en fonction de l'évolution de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis)⁽³⁾,
- et d'une protection de son capital net investi⁽¹⁾ à l'échéance, si l'indice ne baisse pas de plus de 40%.

L'indice CAC 40®⁽⁴⁾, représentatif du marché des actions françaises, regroupe les 40 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières.

Autofocus Septembre 2016 est un **placement dynamique et une alternative à un placement risqué en actions qui bénéficiera partiellement de la hausse éventuelle du marché actions français du fait du plafonnement de sa performance**. Il permet aux investisseurs de **diversifier** leurs placements financiers. Son résultat final et sa date de liquidation sont liés à l'évolution de l'indice de référence: CAC 40® (dividendes non réinvestis).

Comment cela fonctionne ?

Au lancement, le 27/10/2016, le niveau initial de l'indice est déterminé.

Les années 1 et 2

La formule se poursuit. Pas de rappel anticipé possible.

Chaque année, à partir de la 3^e année

- Si l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾: le fonds se poursuivra pour une année supplémentaire.
- Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾: l'investisseur est remboursé de son capital net investi⁽¹⁾ et reçoit un gain⁽²⁾ fixe, plafonné à hauteur d'un montant prédéterminé de 6% par année écoulée. Dans ce cas, la formule s'arrête automatiquement et le fonds est alors dissous automatiquement.

À l'échéance

À l'échéance du 12/09/2024, si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé automatique, 3 scénarios possibles:

- Si l'indice a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾: **risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice (et donc d'au moins 40%)**.
- Si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾: l'investisseur est **remboursé du capital net investi⁽¹⁾**.
- Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽⁵⁾: l'investisseur bénéficie d'une opportunité de **gain fixe⁽²⁾ et plafonné de 48% à l'échéance**. L'investisseur peut ne pas bénéficier intégralement de la hausse de l'indice, les gains étant plafonnés à hauteur d'un montant prédéterminé.

Illustration de l'effet plafonnement

Scénario à 3 ans (cas d'un remboursement anticipé)

Si l'indice CAC 40® (hors dividendes) clôture en hausse de +25%:

- vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice,
- vous percevez votre capital net investi⁽¹⁾ et un gain fixe⁽²⁾ **plafonné prédéterminé** de 18% (TRA de 5.92%).

Scénario à 8 ans (à l'échéance)

Si l'indice CAC 40® (hors dividendes) clôture en hausse de +65%:

- vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice,
- vous percevez votre capital net investi⁽¹⁾ et un gain⁽²⁾ fixe **plafonné prédéterminé** de 48% (TRA de 5.10%).

Exemples donnés à titre illustratif, les porteurs restent exposés à **un risque de perte en capital**.

Pour qui ?

Autofocus Septembre 2016 est destiné aux investisseurs sensibilisés aux risques des marchés financiers, acceptant un risque de perte en capital, tout en offrant un potentiel de performance, bien que partiel et plafonné, dans certaines conditions de marché.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Mécanisme de remboursement anticipé : possible chaque année à partir de la 3^e année

À chaque date de constatation annuelle⁽⁶⁾, on observe le niveau de l'indice :

➤ **Si l'indice est stable ou en hausse⁽⁵⁾**, le mécanisme de remboursement automatique est déclenché et le fonds est automatiquement dissous. L'investisseur reçoit alors :

REMBOURSEMENT DU CAPITAL NET INVESTI⁽¹⁾ + GAIN FIXE⁽²⁾ PLAFONNÉ DE 6% X NOMBRE D'ANNÉES ÉCOULÉES

Année	Gains potentiels versés ⁽²⁾	Taux de rendement actuariel ⁽²⁾
3	3 x 6% = 18%	5,92%
4	4 x 6% = 24%	5,71%
5	5 x 6% = 30%	5,54%
6	6 x 6% = 36%	5,38%
7	7 x 6% = 42%	5,23%

➤ **Sinon**, la formule se poursuit.

Mécanisme à l'échéance de la formule (soit le 12/09/2024)

À l'échéance des 8 ans⁽⁷⁾, 3 scénarios possibles :

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

➤ Si l'indice clôture en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial : capital net investi⁽¹⁾ diminué de la baisse intégrale de l'indice (perte en capital qui peut être partielle ou totale).

SCÉNARIO MÉDIAN

➤ Si l'indice clôture en baisse mais sans avoir baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial : remboursement du capital net investi⁽¹⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE

➤ Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial : remboursement du capital net investi⁽¹⁾⁽⁸⁾ + un gain fixe⁽²⁾ plafonné et prédéterminé de 48% (TRA de 5,10%).

(1) Hors frais d'entrée (Compte-titres/PEA) et frais liés à l'Assurance-vie. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais sur versement et hors frais de gestion. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance. Pour une définition de la Valeur Liquidative de Référence : cf Caractéristiques Générales en page 6.

(2) Le gain s'entend hors frais liés au cadre d'investissement. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais sur versement et hors frais de gestion et fiscalité liés au cadre d'investissement.

(3) CAC 40® est une marque déposée appartenant à Euronext Paris SA. Le CAC 40® étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux titres le composant.

(4) Ci-après nommé l'indice.

(5) Par rapport au cours de clôture de l'indice CAC 40® en date du 27/10/2016.

(6) Soit le 12/09/2019 (année 3) ou 10/09/2020 (année 4) ou 07/09/2021 (année 5) ou 08/09/2022 (année 6) ou 14/09/2023 (année 7).

(7) Soit le 12/09/2024 (année 8).

(8) **À titre indicatif**, pour un versement initial de 1000€ (montant net investi hors frais du contrat déduction faite des frais prélevés par la société de gestion) sur Autofocus Septembre 2016 dans le cadre d'un contrat d'Assurance-vie (incluant des frais sur versement de 2,90% maximum et des frais de gestion annuels du contrat de 0,68%) : à l'échéance des 8 ans et dans un scénario où aucun gain annuel n'a été versé sur les 7 premières années et où l'indice clôture en baisse, mais sans avoir baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial, le montant remboursé à l'échéance est égal au capital investi hors frais du contrat après prélèvement des frais du contrat d'Assurance-vie soit 919€ après application des frais cités ci-dessus et hors frais éventuels du contrat liés à la garantie complémentaire en cas de décès.

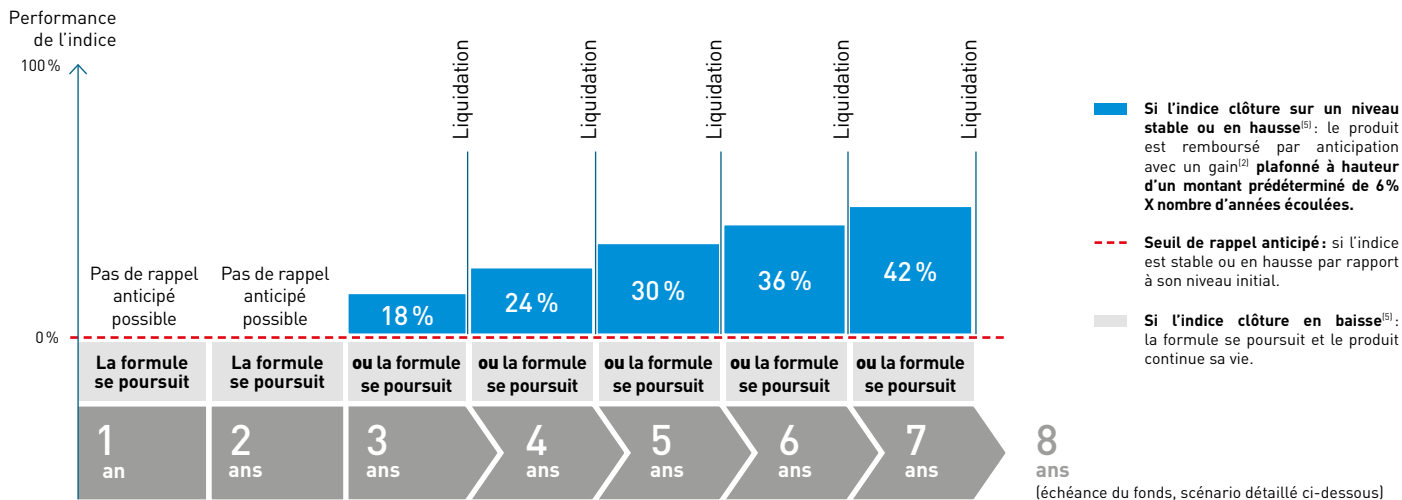
(9) La perte est en proportion de la baisse de l'indice.

(10) 48% = 8 ans x 6%

(11) Performance versée = 6% x nombre d'années écoulées.

ILLUSTRATIONS DES SCÉNARIOS

Scénarios possibles de remboursement automatique anticipé : les années 3 à 7



Le rappel anticipé automatique peut intervenir en année 3 ou 4 ou 5 ou 6 ou 7 si la performance de l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial*. Dans ce cas, le fonds est liquidé automatiquement par anticipation et le porteur bénéficie d'un gain plafonné à hauteur du montant prédéterminé figurant ci-dessus à chaque date. **La performance étant plafonnée, l'investisseur peut ne pas profiter de l'intégralité de la hausse de l'indice.** Sinon, la formule se poursuit et le produit continue sa vie.

* Cours de clôture de l'indice CAC 40® en date du 27/10/2016.

Scénarios possibles de remboursement final : à l'échéance, la 8^e année



BON À SAVOIR

Avantages

- Chaque année, de l'année 3 à 7, on observe le niveau de l'indice CAC 40® par rapport à son niveau initial. Si la performance de l'indice est supérieure ou égale à son niveau initial du 27 octobre 2016, le mécanisme de remboursement anticipé est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription) majorée d'un gain⁽²⁾ de 6% multiplié par le nombre d'année(s) écoulée(s). Le porteur pourrait ainsi profiter d'un gain⁽²⁾ supérieur à la performance de l'indice.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance finale de l'indice CAC 40® (calculée entre son niveau final et son niveau initial) n'a pas baissé par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain⁽²⁾ de 48% (soit rendement actuariel annualisé de 5,10%). Sinon, si la performance finale de l'Indice CAC 40® (calculée entre son niveau final et son niveau initial) est comprise entre -40% inclus et 0% exclus à la date de constatation finale du 12 septembre 2024, l'investisseur est assuré de récupérer au minimum, à l'échéance de la formule, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, soit un taux de rendement actuariel annualisé de 0%.

Inconvénients

- Le FIA présente un risque de perte en capital. L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. À l'échéance, si l'indice CAC 40® enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, la Valeur Liquidative Finale du 12 septembre 2024 sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité de l'évolution négative du CAC 40®; l'investisseur subit alors une perte en capital d'au moins 40%.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement, celle-ci pouvant aller de 3 ans à 8 ans.
- Le gain⁽²⁾ fixe en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance du 12 septembre 2024 est plafonné à hauteur d'un montant prédéterminé (6% X nombre d'année(s) écoulée(s)). L'investisseur ne profite pas intégralement de la hausse du CAC 40® si elle est supérieure au gain⁽²⁾ fixe prédéterminé du fait de ce mécanisme de plafonnement des gains⁽²⁾.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice CAC 40®, celui-ci étant calculé hors dividendes.
- Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la Valeur Liquidative de Référence (27 octobre 2016 inclus) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FIA bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.

EN RÉSUMÉ

Formule	Durée	Indice de référence	Date du niveau de référence	Prochain point d'étape annuel	Rappel anticipé possible les années 3, 4, 5, 6 ou 7	En l'absence de rappel anticipé, échéance à 8 ans
Autofocus Septembre 2016	8 ans maximum	CAC 40®	27/10/2016	12/09/2019	Si progression de l'indice $\geq 0\%$ ↓ Remboursement du capital net investi⁽¹⁾ + Gain fixe et plafonné de 6%⁽²⁾ par année écoulée	Perte en capital⁽⁹⁾ Si l'indice baisse de plus de 40% ⁽⁵⁾ Capital net investi⁽¹⁾ Si l'indice baisse jusqu'à 40% ⁽⁵⁾ Capital net investi⁽¹⁾ + Gain fixe⁽²⁾ et plafonné de 48%⁽¹⁰⁾ Si l'indice est stable ou en hausse ⁽⁵⁾

Année	Performance ⁽²⁾⁽¹¹⁾ (TRA associé)
3	18% (TRA 5,92%)
4	24% (TRA 5,71%)
5	30% (TRA 5,54%)
6	36% (TRA 5,38%)
7	42% (TRA 5,23%)

Année 8	Performance ⁽²⁾ (TRA associé)
Scénario défavorable	Perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice
Scénario médian	0% (TRA 0%)
Scénario favorable	48% (TRA 5,10%)

AUTOFOCUS

SEPTEMBRE 2016

Caractéristiques générales

Niveaux de l'indice CAC 40® pour la constatation des rappels anticipés ou l'échéance :

- **Niveau initial :** cours de clôture de l'indice au 27/10/2016
- **Niveau constaté en année 3 :** cours de clôture de l'indice au 12/09/2019
- **Niveau constaté en année 4 :** cours de clôture de l'indice au 10/09/2020
- **Niveau constaté en année 5 :** cours de clôture de l'indice au 07/09/2021
- **Niveau constaté en année 6 :** cours de clôture de l'indice au 08/09/2022
- **Niveau constaté en année 7 :** cours de clôture de l'indice au 14/09/2023
- **Niveau constaté en année 8 :** cours de clôture de l'indice au 12/09/2024

Valeur Liquidative de Référence :

La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 12/09/2016 et le 27/10/2016 inclus. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'Assurance-vie, la Valeur Liquidative de référence s'entend hors frais sur versement et hors frais de gestion.

Frais d'entrée : 0% (cf. Prospectus)

Frais de gestion : maximum 3% (cf. Prospectus), frais courants estimés à 2,43% la 1^{re} année

Frais de sortie :

- Entre le 12/09/2016 et le 27/10/2016 avant 12h30 : 0%
- Entre le 27/10/2016 après 12h30 et le 12/09/2024 avant 12h30 : 2% maximum
- Le 12/09/2024 après 12h30 : 0%

Indicateur de risque :

Profil de risque et de rendement

Classification AMF :

À risque plus faible							À risque plus élevé	
rendement potentiellement plus faible							rendement potentiellement plus élevé	
1	2	3	4	5	6	7		
							→	

Fonds à formule présentant un **risque de perte en capital** en cours de vie et à l'échéance. **Solution alternative à un investissement dynamique risqué de type actions.**

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers. Avec un encours de près de 33,8 milliards d'euros au 31/12/2015, elle se classe au 17^e rang des sociétés de gestion au plan national (source AFG, classement basé sur le volume des encours gérés). **Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement.** Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.** Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance).

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance.fr - Fax: 02 98 00 28 59
N° Cristal: 09 69 32 88 32. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP. FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 €. Siège social: 1, allée Louis Lichou - 29 480 LE RELECQ-KERHUON Siren 378 135 610 RCS Brest - Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 - TVA: FR 87 378 135 610.

Commercialisation :
du 12/09/2016 au
14/10/2016 dans le cadre
du contrat d'assurance-
vie Fortuneo Vie.
Du 12/09/2016 au
27/10/2016 en Compte-
Titres et PEA

Garant :
Crédit
Mutuel
Arkéa

Code ISIN :
FR0013187432

Seuil d'accès :
1 000 €

Éligibilité :
contrats d'Assurance-vie
Fortuneo Vie, Compte-titres
et PEA

Valorisation : hebdomadaire

Durée de placement :
8 ans (en l'absence de
remboursement anticipé) avec
sortie potentielle à 3 ans, 4 ans,
5 ans, 6 ans ou 7 ans en fonction
de l'évolution de l'indice.

Dates d'observations pour la constatation des rappels anticipés ou l'échéance :

Le 12/09/2019 (année 3) ou
le 10/09/2020 (année 4) ou
le 07/09/2021 (année 5) ou
le 08/09/2022 (année 6) ou
le 14/09/2023 (année 7) ou
le 12/09/2024 (échéance année 8).



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



FEDERAL
FINANCE GESTION
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA